

COMMUNE DE ST PARDOUX LA CROISILLE  
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 février 2019

Conseillers présents : ALBARET Dominique, ADNOT Claudine, MIGINIAC Christian, PEYRAMAURE Claire, FAISY Gérard, FAUCHE Cécile

Excusée: PLAS Emilie

Absents : PECHADRE-MONTANDON Stéphanie, JANICOT Arnaud, PETIT Yann

Claudine Adnot est nommée secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

- Baux de location appartement et commerce du bâtiment B821
- Travaux appartement
- Poste d'agent technique – entretien des locaux
- Adhésion de 13 communes et modification des statuts de la FDEE 19
- Questions diverses

Lors du dernier conseil communautaire, une délégation de gilets jaunes a lu une lettre expliquant leur action. Monsieur le Maire lit ce communiqué au conseil (en annexe dans le compte-rendu).

**Bail de location d'un commerce dans le bâtiment B821**

2019/05	Présents : 6	Votants : 6	Pour : 6	contre : 0	abstentions : 0
Le maire rappelle au conseil le souhait de M. Combabessou et Mme Rivière de louer le commerce afin d'y faire un dépôt brocante et de rouvrir le bar. Il rappelle aussi que la commune est propriétaire de la licence IV.					
Monsieur le Maire propose au conseil de définir les modalités des locations.					
Le conseil, après en avoir délibéré, décide :					
-de la conclusion, avec effet au 1er avril 2019, d'un contrat de location gérance au profit de M. Combabessou et de Mme Rivière, d'un fonds de commerce de débit de boissons. Le fonds de commerce comprenant les éléments corporels et incorporels dont la licence de débit de boissons de IVe catégorie.					
Le contrat de location gérance est conclu pour une durée de 9 ans , renouvelable tacitement, pour une redevance mensuelle de 100€ hors taxes, révisable annuellement sur l'indice du coût de la construction.					
- de la conclusion d'un bail commercial pour la location des locaux attenant au bar (ancienne épicerie, cuisine) pour une durée de 9 ans pour un loyer mensuel de 100€, avec révision triennale selon l'indice trimestriel des loyers commerciaux.					
Les actes seront rédigés par Me Sageaud, notaire à Lapleau. Les frais afférents seront répartis ainsi : 50% au preneur, 50% à la commune.					

**Location de l'appartement**

Le maire informe le conseil que Mme Bécot Nathalie et M Veysset Alain souhaitent rester locataires de l'appartement situé au dessus du commerce. Il convient de conclure un nouveau bail de location, l'ancien étant lié à la location du commerce, la prolongation se terminant le 31 mars.

Le conseil pense qu'il faut tenir compte du montant des travaux (environ 17000€ HT) et d'éléments de confort qui seront apportés. Il est proposé de le fixer à 350€, le loyer actuel est de 270€.

Cette proposition sera faite par courrier recommandé à Mme Bécot et M. Veysset, en leur demandant de confirmer s'ils maintiennent leur demande de location.

Le nouveau bail sera soumis au conseil du mois de mars pour être effectif le 1<sup>er</sup> avril 2019.

**Travaux appartement**

2019/06	Présents : 6	Votants : 6	Pour : 6	contre : 0	abstentions : 0
Monsieur le maire fait part au conseil de nouveaux devis reçu pour les travaux nécessaires dans le bâtiment – parcelle B821					
-devis de M. Péliissier pour la fourniture de 2 portes pour accès à l'appartement pour un montant de 5414.12€ HT					
- devis de M.Bachellerie pour l'installation d'une cuisine pour un montant HT de 1785€					
Le conseil, après en avoir délibéré,					
- accepte ces devis et charge le maire de demander les subventions auprès du conseil départemental et de Tulle Agglo (en complément des travaux validés par la délibération 2019/01).					
- arrête le nouveau plan de financement suivant:					
<b>Montant des travaux ( cuisine, escalier, portes) 12 076.62€ HT</b>					
Subvention Conseil Départemental (20%) 2 415.32€ HT					
Subvention Tulle Agglo 5 000.00€					
Autofinancement : 4 661.30€					

## Poste d'agent technique – entretien des locaux

Le maire informe le conseil que l'agent technique chargé de l'entretien des locaux et qui est aussi en charge de la cantine sur la caisse des écoles cessera ses fonctions à la fin de l'année scolaire (juillet 2019), à sa demande.

Une déclaration de vacance d'emploi sera donc faite pour recruter un nouvel agent.

## Adhésion de 13 communes et modification des statuts de la FDEE 19

2019/07	Présents : 6	Votants : 6	Pour : 6	contre : 0	abstentions : 0
<p>Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la communauté de communes des Villages du Midi Corrèzien s'est retirée de la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19) le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et a restitué la compétence relative à la distribution publique d'électricité, aux communes qui la composent.</p> <p>Monsieur le Maire indique que depuis cette date, les 13 communes de la liste ci-annexée ont demandé leur adhésion à la FDEE 19 en lieu et place de la communauté de communes qui s'est retirée.</p> <p>Les Communes de Branceilles, Chauffour-sur-Vell, Collonges-la-Rouge, Curemonte, Lagleygeolle, Lygnerac, Lostanges, Marcillac-la-Croze, Meyssac, Noailhac, Saillac, Saint-Bazile-de-Meyssac, Saint-Julien-Maumont.</p> <p>Par délibération en date du 24 janvier 2019, le Comité Syndical de la FDEE 19 a accepté l'adhésion des 13 communes et adopté les modifications de ses statuts en conséquence.</p> <p>Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter l'adhésion des 13 communes ainsi que la modification des statuts qui en découle.</p> <p>Après échanges et débats, le conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>-Accepte les adhésions des 13 communes.</li><li>-Approuve les statuts de la FDEE 19 qui en découle.</li><li>-Charge le Maire de l'exécution de la présente délibération.</li></ul> <p>Les statuts de la FDEE 19 sont annexés à la présente délibération.</p>					

## Questions diverses

- Claudine Adnot informe le conseil qu'un courrier a été fait aux 2 familles qui ont mis leur enfant en garderie le jour de la grève sans avoir prévenu comme il est demandé aux familles.
- Monsieur le Maire explique au conseil que Tulle Agglo aura la compétence de l'eau à partir de 2020. La communauté souhaite que les syndicats se regroupent pour avoir 4000 abonnés. Il était prévu que le syndicat du Morel soit regroupé avec le syndicat des eaux de la Montane. Or ce syndicat a 11 millions d'euros de travaux prévus prochainement. Le Syndicat du Morel a exprimé son désaccord et souhaite plutôt fusionner avec le syndicat des 2 Vallées. Affaire à suivre...
- Projet de chauffage : une réunion en préfecture doit prochainement caler le projet juridiquement et déterminer les partenaires.

La séance est levée à 23 heures.

Les gilets jaunes :  
La France à l'unisson

Bonjour à tous et à toutes,

Le mouvement des gilets jaunes est un mouvement citoyen.

Les revendications des gilets jaunes sont sociales, économiques et environnementales, aussi je souhaite rappeler que nous ne sommes pas issus d'un parti ni n'en suivons aucun.

Des organisations syndicales ont rejoint notre mouvement, mais nous n'avons rejoint aucune formation syndicale.

Nous sommes simplement un mouvement uni de citoyens qui veut démontrer qu'une autre société, plus juste, est possible.

Nous avons enfilé nos gilets jaunes le 17 novembre 2018, il a été retenu que nous luttons contre la hausse des taxes sur le carburant. Cela est réducteur, nous revendiquions également l'augmentation du pouvoir d'achat, la hausse des allocations handicapées, une re-nationalisation des services de gaz et d'électricité, le retour de l'ISF, une valorisation de nos territoires par le soutien d'une agriculture respectueuse de l'environnement, une transition écologique non punitive, etc...

Les gilets jaunes sont avec vous et non contre vous. Tout discours ou revendications visant à exclure, stigmatiser, insulter un individu ou un peuple sont bannies des gilets jaunes.

Nous nous battons chaque jour et chaque nuit pour une société nouvelle, où chacun pourra vivre décemment et dignement.

Aussi, l'avenir de la France n'est pas compatible avec la haine, le racisme ou la xénophobie, ni l'homophobie, de même qu'il n'est pas compatible avec l'ultra libéralisme pratiqué depuis trop longtemps par nos dirigeants au détriment de nos emplois, de notre santé et de notre éducation.

Nous croyons au dialogue et aux échanges, nous sommes prêts à entendre les revendications de chacun, donc les vôtres.

Nos dirigeants ont mis en place un système de répartition du travail générant du stress, du surmenage, et des burn-outs à répétition.

Nos dirigeants ont choisis de nous répondre par la violence.

Ces usages du pouvoir, abusifs, doivent vous alerter plutôt que vous faire peur, car ils sont la preuve que nos idées vont dans le sens du bien commun, qu'elle ne peuvent qu'être partagées.

Levons nous tous pour obtenir ce dont on nous a privé depuis trop longtemps, pour lutter contre ce gouvernement qui veut nous priver d'encore plus, levons nous tous et nous serons plus fort que jamais.

Il est temps que le peuple cesse de se laisser manipuler et prenne sa destinée en main.